



**PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
d'AURONS
Séance du 16 Septembre 2022**

Le 16 septembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal d'AURONS se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 9 septembre 2022, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par Monsieur André BERTERO, Maire d'AURONS.

Étaient présents : Mmes Virginie BOCCA – Karine BOUVET – Sophie KERNEN - Véronique LEFUR - MM. Olivier BEDUS – André BERTERO – Alain BROUSSE - Alain GRANDGIRARD – Stephan LUCIBELLO – Thierry MOPIN – Jean De PALEVILLE

Étaient Absents excusés :

- Mme Régine FARLIN qui donne pouvoir à M. André BERTERO
- Mme Mélanie GALVEZ qui donne pouvoir à Mme Sophie KERNEN
- Mme Natacha GRISONI qui donne pouvoir à Mme Karine BOUVET
- M. Christian DENANS qui donne pouvoir à M. Alain BROUSSE

Madame Sophie KERNEN, après avoir procédé à l'appel de tous les membres du Conseil Municipal, est désignée comme secrétaire de séance (cf. article L 2121-15 du CGCT).

Il est constaté que le quorum est atteint et que la feuille de présence est signée.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 18 heures 15.

* * *

1) Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2022,
dont copie a été adressée à chaque conseiller ; celui-ci est adopté à :

13 voix pour : Mmes Virginie BOCCA – Karine BOUVET – Véronique LEFUR – Régine FARLIN (qui donne pouvoir à M. André BERTERO) – Natacha GRISONI (qui donne pouvoir à Mme Karine BOUVET) – MM. Olivier BEDUS – André BERTERO – Alain BROUSSE – Alain GRANDGIRARD – Stephan LUCIBELLO – Thierry MOPIN – Jean de PALEVILLE – Christian DENANS (qui donne pouvoir à M. Alain BROUSSE)

2 voix contre : Mme Sophie KERNEN, Mme Mélanie GALVEZ (qui donne pouvoir à Mme Sophie KERNEN)

**2) Approbation de la convention de pâturage ovin passée entre la commune et M.
Jean-François BERNAUDON**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'utilisation d'une partie du territoire de la forêt communale d'AURONS par un troupeau est souhaitable afin de participer au maintien de milieux ouverts favorables au petit gibier et à une flore protégée ; ce projet contribue en outre à l'entretien des coupures débroussaillées dans le cadre de la défense des forêts contre les incendies et en vue de diminuer la combustibilité du sous-bois.

A cet effet, l'Office National des Forêts (ONF) a soumis à la commune une convention autorisant le preneur à faire pâturer son troupeau d'ovins sur une surface totale d'environ 136 hectares de la forêt communale ; celle-ci est d'une durée de six ans à compter rétroactivement du 01/01/2022, soit jusqu'au 31/12/2027, sachant que la saison s'étend en général du 1^{er} mars au 31 mai de chaque année.

De plus, ladite convention serait consentie moyennant une redevance annuelle de 0,50 €/hectare soit 68 € payable par le preneur par virement bancaire ou chèque à l'ordre du trésor public ; en cas d'incendie, les parcelles concernées (détaillées en article 1) pourront être soustraites au pâturage pour une période de dix ans ;

Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention précitée à l'unanimité des membres présents et représentés comme suit :

15 voix pour : Mmes Virginie BOCCA – Karine BOUVET – Sophie KERNEN – Mélanie GALVEZ (qui donne pouvoir à Mme Sophie KERNEN) - Véronique LEFUR – Régine FARLIN (qui donne pouvoir à M. André BERTERO) – Natacha GRISONI (qui donne pouvoir à Mme Karine BOUVET) - MM. Olivier BEDUS – André BERTERO – Alain BROUSSE – Alain GRANDGIRARD – Stephan LUCIBELLO – Thierry MOPIN – Jean De PALEVILLE – Christian DENANS (qui donne pouvoir à M. Alain BROUSSE)

3) Renouvellement du parc des motos électriques dédiées à la surveillance des massifs forestiers

Monsieur le Maire propose l'achat de deux nouvelles motos électriques en remplacement des deux motos achetées en 2017.

Le constructeur offre deux nouveaux modèles neufs de démonstration au prix HT de 11 345,50 €.

Les motos électriques actuelles doivent en effet être remplacées car elles sont irréparables suite à un défaut d'utilisation. Par ailleurs, l'assurance ne prend pas en charge les dommages qui relèvent d'un mauvais usage des deux roues.

Il est prévu de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental qui devrait représenter 60 % du prix HT, soit environ 6 807,30 €.

De plus, Monsieur le Maire suggère de vendre les deux motos actuelles comme suit : la moto modèle ESCAPE serait vendue d'occasion au prix de 3 000 € ; l'autre modèle ETREK, suite à une détérioration de la batterie et du moteur, serait vendue pour pièces détachées au prix de 1 000 €.

Soit un total estimé à 4 000 €, moyennant remise en état du modèle ETREK pour un montant de 554,33 €. Le reste à charge à la commune pour l'acquisition de ces motos de nouvelle génération s'élèverait donc à 1 092,53 €.

Cette question est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés, comme suit :

15 voix pour : Mmes Virginie BOCCA – Karine BOUVET – Sophie KERNEN – Mélanie GALVEZ (qui donne pouvoir à Mme Sophie KERNEN) - Véronique LEFUR – Régine FARLIN (qui donne pouvoir à M. André BERTERO) – Natacha GRISONI (qui donne pouvoir à Mme Karine BOUVET) - MM. Olivier BEDUS – André BERTERO – Alain BROUSSE – Alain GRANDGIRARD – Stephan LUCIBELLO – Thierry MOPIN – Jean De PALEVILLE – Christian DENANS (qui donne pouvoir à M. Alain BROUSSE)

4) Révision des plafonds annuels de l'IFSE et du CIA fixés dans le cadre de l'application du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n° 2018/04 prise le 31 janvier 2018, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) a été instauré pour l'ensemble des agents de la commune, quels que soient l'emploi occupé ou le cadre d'emplois dont relevait l'agent.

Or il est nécessaire à présent de mettre en concordance les plafonds annuels par groupe de fonctions des parts composant le RIFSEEP (IFSE et CIA) avec la délibération n° 2022/01 du 27 janvier 2022 portant mise à jour des effectifs municipaux.

Ces plafonds correspondent aux derniers plafonds publiés sur le site du CDG13.

A cet effet, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les tableaux suivants, applicables à compter du 1^{er} octobre 2022 :

Cadre d'emploi des attachés territoriaux		Montant annuel maximum de l'IFSE	Montant maximum du C.I.A.
Groupe de Fonctions	Emplois		
1	Responsable des Services Généraux	20 300,00 €	3 500,00 €
Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux		Montant annuel maximum de l'IFSE	Montant maximum du C.I.A.
Groupe de Fonctions	Emplois		
1	Adjoint au responsable des services généraux	17 472,00 €	2 350,00 €
2	Gestionnaire Administratif et Comptable	14 640,00 €	1 980,00 €
Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, des adjoints territoriaux d'animation et des agents territoriaux spécialisés des écoles		Montant annuel maximum de l'IFSE	Montant maximum du C.I.A.
Groupe de Fonctions	Emplois		
1	Responsable d'unité administrative	11 340,00 €	1 250,00 €
2	Assistant Administratif,	8 000,00 €	1 000,00 €
3	ATSEM, Agent d'accompagnement de l'enfance, animateur titulaire du BAFA	4 500,00 €	800,00 €
4	Agent de restauration	3 500,00 €	500,00 €

Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux		Montant annuel maximum de l'IFSE	Montant maximum du C.I.A.
Groupe de Fonctions	Emplois		
1	Chef des Services Techniques, Agent de Maîtrise, technicien spécialisé	11 340,00 €	1 250,00 €
2	Gestionnaire Technique	8 000,00 €	1 000,00 €
3	Agent Technique, Agent d'entretien	3 500,00 €	500,00 €

Cette question est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés, comme suit :

15 voix pour : Mmes Virginie BOCCA – Karine BOUVET – Sophie KERNEN – Mélanie GALVEZ (qui donne pouvoir à Mme Sophie KERNEN) - Véronique LEFUR – Régine FARLIN (qui donne pouvoir à M. André BERTERO) – Natacha GRISONI (qui donne pouvoir à Mme Karine BOUVET) - MM. Olivier BEDUS – André BERTERO – Alain BROUSSE – Alain GRANDGIRARD – Stephan LUCIBELLO – Thierry MOPIN – Jean De PALEVILLE – Christian DENANS (qui donne pouvoir à M. Alain BROUSSE)

Tableau des Décisions du Maire :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux les décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil municipal du 23 juin 2022, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 2022/22 du 23 juin 2022 portant délégation de pouvoirs au maire, à savoir :

N° Décision	Date de Décision	Objet
2022 D-01	31/08/2022	Contrat de location triennale Illuminations de Noël

Monsieur le Maire fait ensuite un tour de table afin d'échanger sur l'actualité municipale, ces différents points n'étant soumis ni à avis ni à vote :

- Un Bornage contradictoire de l'emprise au sol des bâtiments abritant les services techniques sera réalisé par géomètre le 10 octobre prochain ;
Il est en effet envisagé de réaliser un agrandissement, voire de créer un nouveau local technique qui pourrait accueillir matériels et véhicules. Ce local pourrait être imaginé avec ou sans revêtement photovoltaïque ;
- Mme OGEDA a averti la municipalité que le chemin communal menant à sa propriété était fortement détérioré. La municipalité envisage de combler les trous dans la chaussée avec un agglomérat compacté.
- Quelques conseillers municipaux proposent de mettre au vote du prochain conseil municipal l'extinction de tous les lampadaires du village de 23 h à 5 h du matin. Monsieur le maire émet une réserve concernant le centre du village ;
- Christian DENANS est nommé correspondant Feu et Secours par Monsieur le maire ;
- Des pièges à loups et à petits animaux sauvages ont été trouvés sur le territoire de la commune. Monsieur le maire précise qu'il n'y a pas d'arrêté municipal autorisant leur utilisation et que cette dernière est illégale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30

Le secrétaire de séance
Sophie KERNEN



Le Maire
André BERTERO




Les Conseillers Municipaux :

NOM	Signature	NOM	Signature
GRANDGIRARD Alain		GRISONI Natacha	
GALVEZ Mélanie		BROUSSE Alain	
LUCIBELLO Stefan		LEFUR VASSART Véronique	
FARLIN VENDITTI Régine		BEDUS Olivier	
DENANS Christian		KERNEN KRIEGER Sophie	
BOUVET POULARD Karine		MOPIN Thierry	
DE PALEVILLE Jean		BOCCA Virginie	

Déposé sur le site internet de la commune le 23 septembre 2022
Exemplaire papier tenu à la disposition du public, déposé en mairie